

1° Approbation du PV CPNF des 11 et 12 janvier 2023

Approuvé à l'unanimité sous réserve de la prise en compte des ultimes demandes de modification.

2° Recueil d'avis sur les actions de formation

• « Etre sensibilisé pour contribuer à la qualité de vie au travail »

Cette formation a pour but de comprendre et se familiariser avec les principes de la QVT pour les mettre en œuvre à titre individuel et collectif. E-learning 1 H 30.

Remarques/Questions FO :

Pour **FO** cette fiche n'est pas une formation.

Sur l'objectif pédagogique comment peut-on définir les conditions et pratiques de travail favorables à la QVT ?

Pour **FO** la qualité de vie au travail doit passer par une organisation qui donne du sens au travail.

Pourquoi a-t-on intégré dans les documents une synthèse de la direction sur la QVT qui interprète le contenu de l'accord ?

Réponses de la Direction

L'ambition de cette formation est bien de présenter la QVT et non d'apporter une réponse sur les pratiques qui peuvent être inacceptables.

Nous prenons acte de votre remarque en supprimant le document de synthèse de la direction.

Pour : CFTD, CGC, UNSA, DIRECTION

Abstention : CFTC

Contre : FO, CGT, SNU

NPPV : SNAP

Explication de vote :

La délégation **FO** rappelle qu'elle n'a pas signé l'accord QVT.

Malgré les modifications apportées en séance de la part de la direction, nous avons voté contre cette fiche pour plusieurs raisons : Dans les objectifs pédagogiques il nous semble illusoire d'identifier les conditions et pratiques de travail favorables à la QVT. Sur les éléments de contenu le mieux-être et bien-être mental et émotionnel ne relèvent pas des prérogatives de l'employeur. Enfin nous étions surpris de voir apparaître dans les documents de référence une synthèse de l'accord QVT, celle-ci étant une interprétation par l'employeur de l'accord.

• « Les fondamentaux de l'entretien avec le D.E dans la gestion de ses droits »

Cette formation concerne les conseillers en gestion des droits nouveaux entrants. Elle met en place des apports et des cas pratiques autour de situation professionnelles vécues par les conseillers GDD. Elle positionne la conduite d'un entretien comme l'offre de service de pôle emploi.

Pré-requis : Avoir suivi les modules : Intégrer Pôle emploi partie 1 à 4 / Socle culturel de l'assurance chômage / Informer le DE- Indemnisation / e-learning Les fondamentaux de l'entretien - partie 1
Formation présentielle de 2 jours

Pour : FO, CGT, CFTD, CFTC, UNSA, CGC, SNAP, DIRECTION

Abstention : SNU

Contre :

• « Se perfectionner sur le calcul du montant des allocations »

Cette formation doit permettre aux Conseillers en Gestion des droits, Référents Métier et Responsables Equipe Agence GDD d'assurer la bonne prise en charge du dossier du demandeur d'emploi dans des situations complexes et expliquer les modalités du calcul du montant de l'allocation suite à la réforme de l'assurance chômage.

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr



Pré-requis : Avoir suivi le module « Connaitre l'indemnisation pour traiter le dossier » et/ou « Appliquer les nouvelles règles d'indemnisation du 01 Juillet 2021 »

Durée : deux demi-journées en classe à distance espacées de 1 à 2 jours.

Remarques/Questions FO :

On demande de rajouter dans les documents de référence la loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relative au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi ainsi que le décret d'application du 26 janvier 2023.

Réponses de la Direction

On rajoute les documents de la loi du 21 décembre 2022 et le décret du 26 janvier 2023.

Pour : FO, CGT, CFDT, UNSA, CGC, SNAP, DIRECTION

Abstention : SNU, CFTC

Contre :

• **« Se perfectionner sur le traitement de l'indemnisation de la formation »**

Cette formation pour les Conseillers en Gestion des droits, Référénts Métier et Responsables Equipe Agence GDD a pour objectifs de renforcer l'accompagnement du demandeur d'emploi au cours de son parcours de formation.

Pré-requis : avoir suivi le module « connaître l'indemnisation pour traiter le dossier »

Durée : deux demi-journées en classe à distance espacées de 1 à 2 jours

Pour : FO, CGT, CFDT, CFTC, UNSA, CGC, SNAP, DIRECTION

Abstention : SNU

Contre :

• **« L'approche compétences, une démarche au cœur de l'accompagnement des Demandeurs d'emploi et des recruteurs »**

Cette formation pour tout agent doit permettre de partager une culture commune de l'approche compétences. Formation E-Learning de 1 H 30

Remarques/Questions FO :

FO constate un changement sur l'approche compétences sans avoir la formation sur les outils qui seront mis en place pour le ROME 4.0 en Mars 2023. La durée de E-Learning est trop courte pour aborder cette approche compétence.

Réponses de la Direction

Le E-Learning est une approche introductive pour sensibiliser les conseillers. La durée est adaptée dans un premier temps car il est prévu un deuxième temps pour l'utilisation et l'appropriation de l'outil.

Pour : CFDT, CFTC, UNSA, CGC, SNAP, DIRECTION

Abstention : FO, SNU

Contre : CGT

Explication de vote :

La délégation **FO** s'abstient sur cette fiche. La formation E-learning de 1 H 30 n'est pas adaptée à l'ambition affichée par l'employeur dans les objectifs opérationnels et pédagogiques.

3/ Actions de formation à venir

Filière Relation de Service : e-learning sur le diagnostic professionnelle

4/ Orientations formation 2023

Poursuite des échanges sur la note d'orientation formation 2023

Prochaine réunion de la CPNF le 8 et 10 février

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

